



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2019/07 DU 05 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BODIOU Christelle, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, FERREIRA-DUCASSE Céline, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : , RIBOUCHON Thomas.

Absents : CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, BRUN Dante à FOISSAC Christian, CONSTANS Loïc à ABAD-LAHIRLE Nadine, DUSSART Vincent à FORTIER J-Claude, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, TORNOS Luc à SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien à ROBIN Véronique.

Les conseillers ont été convoqués le 30 août 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29

Présents : 18

Votants : 25

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption PV – CM du 27 juin 2019 – retiré de l'OJ

02 Décisions du Maire - Information

DC 2019 05 01 - FINANCES - Tarifs 09 juillet - Base de loisirs de Monclar de Quercy (Tarn-et-Garonne)

DC 2019 05 02 - FINANCES - Tarifs 11 juillet - Base de loisirs de Solomiac (Gers)

DC 2019 05 03 - FINANCES - Tarifs 16 juillet - Natura Game à Castelmaurou

DC 2019 05 04 - FINANCES - Tarifs 18 juillet - K'ptain Park à Toulouse

DC 2019 05 05 - FINANCES - Tarifs 23 juillet - Camp médiéval de Larressingle (Gers)

DC 2019 05 06 - FINANCES - Tarifs 25 juillet - Les forges de Pyrène à Montgaillard (Ariège)

DC 2019 05 07 - FINANCES - Tarifs 1er août - Piscine Aqualudia de Muret

DC 2019 05 08 - FINANCES - Tarifs 6 août - Musée du chocolat de L'isle sur Tarn (Tarn)

DC 2019 05 09 - FINANCES - Tarifs 20 août - Le rucher des ânes de Rieux-Volvestre

DC 2019 05 10 - FINANCES - Tarifs 22 août - Poney club de Carmantran

DC 2019 05 11 - FINANCES - Tarifs 27 août - O p'tit monde de Rico à L'Union

DC 2019 05 12 - FINANCES - Tarifs 30 août - Forêt de Bouconne à Montaigut sur Save

DC 2019 05 13 - FINANCES - Tarifs scolaires et périscolaires – Restauration - Augmentation 2%

DC 2019 05 14 - FINANCES – Marché public GS Fondada - Indemnisation sinistre – Décennale SMABTP

DC 2019 05 15 - FINANCES - Tarifs Verino – 24 novembre – Espace Colucci

03 Conseil municipal des jeunes – Création – retiré de l'OJ

DOMAINE ET PATRIMOINE

04 Mise à disposition de parcelle communale – Convention – BRULARD

Madame et Monsieur BRULARD, demeurant au 6, chemin du moulin, souhaitent pouvoir jardiner sur une partie (305 m²) des deux parcelles communales qui jouxtent leur terrain (203 m² sur la parcelle cadastrée A 2574 et 102 m² sur la parcelle cadastrée A 2576). Dans la mesure où la Commune n'a pas l'usage immédiat de cet espace, proposition de contrat de location de terrain nu d'une durée d'un an, renouvelable tacitement, pour une durée maximale de cinq ans en tout, au prix de 15 € par an. Adopté à l'unanimité. Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

05 Acquisition parcelles A2933 et A2931 (modif D. 2016/07-04 – Changement de propriétaire)

Par délibération D. 2016/07-04 du 13 octobre 2016, le Conseil approuvait l'acquisition de deux parcelles cadastrées A 2933 et A 2931 appartenant à Fabrice et Christelle RECLUS et ce, pour un montant d'un euro. En effet, ces parcelles sont situées le long du chemin du cimetière, ce qui permettra l'élargissement du chemin du cimetière. Or, depuis, la SCCV Belle Vue à Lespinasse est devenue propriétaire de ces parcelles. Toutefois, elle est favorable au maintien de la vente aux mêmes conditions. Il est donc proposé au Conseil de renouveler son approbation s'agissant de l'acquisition de ces parcelles. Adopté à l'unanimité.

06 Acquisition parcelle AE 15 (modif D. 2019/06-10 – prix supérieur) - Collège

Par délibération D. 2019/06-10 du 27 juin 2019, le Conseil approuvait, dans le cadre de la candidature de la commune pour la réalisation d'un collège sur le secteur de Fondada, les procédures d'acquisition des parcelles cadastrées AE 15, AE 16 et AE 17. S'agissant de la parcelle AE 15 de 8063 m², appartenant à Mme BAILLON Anne-Marie, le prix de 17 € le m² avait été retenu. Or, après négociations, le prix définitif s'établit à 22,27 € le m², soit 179 563,00 €. Il est donc proposé au Conseil de renouveler son approbation s'agissant de l'acquisition de cette parcelle. Adopté à l'unanimité. Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

07 Acquisition parcelle AE 16 (modif D. 2019/06-08 – prix supérieur) - Collège

Par délibération D. 2019 06 08 du 27 juin 2019, le Conseil approuvait, dans le cadre de la candidature de la commune pour la réalisation d'un collège sur le secteur de Fondada, les procédures d'acquisition des parcelles cadastrées AE 15, AE 16 et AE 17. S'agissant de la parcelle AE 16 de 8768 m², appartenant à Mme MALET Simone, le prix de 149 056 € avait été retenu. Or, après négociations, le prix définitif s'établit à 179 744 €. Il est donc proposé au Conseil de renouveler son approbation s'agissant de l'acquisition de cette parcelle. Adopté à l'unanimité. Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

08 Acquisition parcelles route des Hébrails – (modif. D. 2019/05 08 – superficie inférieure)

Par délibération D. 2019 05 08 du 23 mai 2019, le Conseil approuvait, comme suite aux travaux d'aménagement de la route des Hébrails pour la création d'un piétonnier (1ère tranche) et d'un tourne-à-gauche pour l'accès au futur lotissement de Tap de Capelas, l'acquisition d'emprises foncières en bordure de la voie en les modifiant légèrement, notamment concernant la superficie des parcelles à acquérir appartenant à M. FRECAUT et Mme FAGET, soit une acquisition de 9 m² au lieu de 13 m² des parcelles cadastrées A3109, A 3103 et A 3107 au prix de 160 € le m², soit un prix global de 1440 €. Or, 8 m² seulement sont nécessaires. Il est donc proposé au Conseil de renouveler son approbation s'agissant de l'acquisition de ces parcelles au prix de 1280,00 €. Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE**09 MP Travaux – Médiathèque – Avenant n°2 – Lot 1**

Avenants Médiathèque						
LOT	Montant HT marché initial	Modifications	Montant HT	% du marché initial	Référence devis	Date CM
LOT 01 - Gros Œuvre-STARBAT	456 996,00	TOTAL Avenant N°1	9 139,01	2,0%	Devis 2019/103	23/05/2019
		1. Précautions mur mitoyen: Poutre allège	2737,30		Devis 2019/262	05/09/2019
		2. Travaux avoisinants	4092,95			
		3. Enduit intérieur sur mur (protection humidité mur mitoyen)	5143,00			
		TOTAL Avenant N° 2	11 973,25	2,6%		
TOTAL STARBAT au 05/09/2019	21 112,26	4,62%				

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**10 Candidature pour la reconnaissance Territoires engagés pour la nature**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la commune pour Territoires Nature, initiative nationale en faveur de la Biodiversité. Adopté à l'unanimité.

11 Candidature Bourg Centre

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la commune pour Bourg Centre selon une stratégie globale qui se décline en trois axes :

- Affirmer une centralité : lieux de vie partagés et d'accueil à Castelnau
- Structurer le quartier de la gare et innover/questionner toutes les mobilités
- Un poumon vert à valoriser

Adopté à l'unanimité.

12 SDEHG – EP – Quatre abribus

Raccordement de 4 abribus au réseau d'éclairage public en divers secteurs. Part communale : 1 938€. Adopté à l'unanimité.

13 SDEHG – EP – Extension chemin des carabiniers

Extension de l'éclairage public Chemin des Carabiniers. Part communale : 20 885 €. Adopté à l'unanimité.

14 SDEHG – EP – Ch Saint Guilhem/Ch des Petites

Ajout d'un appareil d'éclairage public au croisement du Chemin de Saint-Guilhem et du Chemin des Petites. Part communale : 584€. Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE**15 Accueil de jeunes en service civique**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), par le versement d'une indemnité complémentaire de 105,961 euros par mois (valeur au 1er décembre 2015). Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Le Conseil est invité à se prononcer sur l'accueil de jeunes. Adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

16 Création de poste – Emploi occasionnel – Adjoint principal 1^{ère} classe - TC

Création, au 11 septembre 2019, d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe contractuel à temps complet au service Communication rémunéré sur la base de l'Indice Brut correspondant au 1^{er} échelon du grade. Adopté à l'unanimité.

17 Création de poste – Attaché territorial – TC

Création, à compter du 11 septembre 2019, d'un poste d'Attaché territorial à temps complet au service Urbanisme. Adopté à l'unanimité.

18 Règlement intérieur du personnel – Modification – Alimentation du Compte Epargne Temps

La modification proposée est la suivante :

« Article 22 : Compte-épargne temps - Décret 2004-878 du 26 août 2004 - Délibération D2014/12-12 du 18/09/2014 - Le compte épargne-temps dit CET, permet d'accumuler des jours de congés (5 par an maximum et 2 congés fractionnés) ou de RTT (5 par an maximum) dans la limite de 60 jours, pour un agent à temps complet, et d'en bénéficier ultérieurement. Le CET est ouvert sur demande aux agents titulaires et aux contractuels employés de manière continue et ayant accompli une année de service. Les agents stagiaires ne peuvent pas en bénéficier. Les agents sont informés annuellement des droits épargnés et consommés. L'octroi d'un jour épargné s'effectue de la même manière qu'un congé ordinaire. Ils sont assimilés à une période d'activité. Au titre de l'année donnée le versement s'effectue une fois par an et au plus tard le 15 janvier de l'année suivante. » Adopté à l'unanimité.

19 Création de 4 postes – ATSEM principal 1^{ère} classe – TC - Avancements de grade

Création des postes d'avancement de grade dans les services scolaires et périscolaires afin de pouvoir nommer les agents qui remplissent les conditions statutaires cette année. Afin de pouvoir nommer ces agents, il convient de créer 4 postes d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe à temps complet. Adopté à l'unanimité.

20 Création de 2 postes – Assistant socio-éducatif – TC – Intégration nouveau grade du cadre d'emplois

Afin de pouvoir nommer deux agents, il convient de créer 2 postes d'assistants socio-éducatifs de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie A. Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

21 Subvention au Comité des fêtes – Recettes de la fête annuelle

M. le Maire propose au Conseil d'attribuer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 280 € pour la fête locale 2019, montant qui correspond aux recettes perçues par la commune à l'occasion de la fête annuelle. Adopté à l'unanimité.

22 Redevance d'occupation du domaine public – Gaz - Tarifs

Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz. Régularisation réglementaire. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- SDEHG – Rapport annuel d'activités 2018 – www.sdehg.fr /Nous connaître/Finances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.